

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 2 FEVRIER 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N°7

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 27 janvier 2023

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 8 février 2023

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION « ETOIL' CLOWNS »

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO (arrivée à 14 H 40), Mme VOLLAND (arrivée à 14 H 45), Mme ZANATTA, Mme DI MEGLIO, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, M. GAY, M. FERON, Mme AUMONIER, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NADAL jusqu'à son arrivée à 14 H 45, Mme VACKER, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA, Mme BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

ABSENTS :

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa mission d'action sociale, le CCAS peut apporter le soutien financier de la Ville de NIORT à différents organismes, sur la base de conventions qui fixent les conditions réciproques des aides apportées.

Le CCAS a été sollicité, pour l'année 2022, par une association « Etoil'Clown » qui, depuis 10 ans, fait intervenir des clowns hospitaliers professionnels en pédiatrie à l'hôpital de Niort chaque semaine.

De manière exceptionnelle, la présente délibération a pour objet de proposer d'octroyer la subvention de 700€ à l'association « Etoil'Clown » sise 50, chemin du champ des Vignes, 17610 CHANIERES.

.../...

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ACCEPTER** cette proposition d'attribution de subvention et prévoir les crédits nécessaires au budget 2023.
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer les documents en lien avec le versement de cette subvention.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 16 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 1 |

Pour extrait conforme
NIORT, le 8 février 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNE

Nicolas VIDEAU